

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En Exercice: 14

Présents: 13

Votants: 14

L'an Deux Mil dix Huit

Le douze septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 0./0./2018.

PRESENTS: Mesdames PAJAUD. BONZOM. CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY

Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GALEA. GARCIA ROUSSEAU.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ALAMINOS

PROCURATION : Mme ALAMINOS a donné procuration à M. GARAUD

Objet : Branchement des toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif. Nouveaux devis.

Madame Nadine CARLES a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que le 11 Avril 2018 le conseil municipal avait donné son accord pour les travaux de branchement des toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif.

Le chiffrage effectué par le SIVOM SAGe s'élevait à 3 750,10 € T.T.C. (3 125,08 € H.T).

Or il s'avère que le nouveau devis définitif du SIVOM SAGe s'élève à 4015,14 € T.T.C. (3 345,95 € H.T).

De plus des travaux d'ouverture de tranchées doivent être réalisés. L'Entreprise MAURETTE a été choisie. Le devis de ces travaux s'élève à 900 € T.T.C (750,00 € H.T).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Donne son accord au deux devis de travaux de raccordement des toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif et leur règlement à l'article 2135. (installations générales, agencements, aménagements de constructions).
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de ces travaux de raccordement.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 13/09/2018

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 12/09/2018

Le Maire J.C GARAUD.

